2024-972

*DEPARTEMENT*
*Alpes-de-Haute-Provence*
---

*Communauté d'Agglomération*
***PROVENCE ALPES AGGLOMERATION***

**Année 2024**
**Séance du 26 juin 2024**

**N°10**

**Objet : Demande d'aides financières – Installation d'un refoulement d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Malijai**

# *DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION*

**********

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

**Etaient présents :**
ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

**Etaient représentés :**
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

**Etaient excusés :**
BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

- - - - - - - - - -

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20240626-10_26062024

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération n°17 du 10 avril 2024, le projet et le plan de financement relatifs à la création d'un réseau d'assainissement avec poste de relevage, dont traversée de route départementale, et renouvellement du réseau d'eau potable, aux Granges sur la commune de Malijai.

La délibération n° II-EE-3 du 22 mars 2024 du Département des Alpes-de-Haute-Provence limite le taux d'intervention des partenaires financiers à 70 %.

La dépense subventionnable s'élève à 232 000 €uros HT, dont 187 000 €uros HT financés sur le budget annexe de l'assainissement, et 45 000 €uros HT sur celui de l'eau potable.

Le financement du Département sur la partie assainissement, acquis, repose sur une assiette plus restreinte que la dépense estimée.
Le service instructeur de la DETR 2024 a rappelé que le financement de l'Etat serait limité à 40 % du coût du projet, afin de respecter le plafonnement des aides publiques sur la partie déjà financée par le Département.

Afin de respecter les règles de financement, le plan de financement est modifié. Il intègre une participation du Département sur la partie eau potable, et la révision du taux d'intervention de l'Etat. Le plan de financement proposé est le suivant :

| Dépenses € HT | Total HT |
|---|---|
| Eaux usées | **187 000 €** |
| Eau potable | **45 000 €** |
| | |
| **TOTAL** | **232 000 €** |

| Recettes € HT | Montant | Taux | dont Assainissement | dont Eau |
|---|---|---|---|---|
| Subvention CD04 | 43 500 € | 18,75% | 30 000 € | 13 500 € |
| Subvention Etat DETR | 92 800 € | 40,00% | 74 800 € | 18 000 € |
| Auto-financement | 95 700 € | 41,25% | 82 200 € | 13 500 € |
| **TOTAL** | **232 000 €** | 100,00% | **187 000 €** | **45 000 €** |

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 14 juin 2024.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20240626-10_26062024

Il est proposé :

- De modifier la délibération n°17 du 10 avril 2024 ;
- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le plan de financement pour un montant d'opération de 232 000 €uros HT ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- De veiller à la réalisation de cette opération selon les principes des chartes qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PROVENCE ALPES - AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20240626-10_26062024

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-200067437-20240626-10_26062024